

**SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble**
La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
05 55 67 62 47

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

DELIBERATION N° 11/2025

Du syndicat de communes

Nombre de membres**BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE**

Membres	04
Présents	04
Représentés	00
Votants	04
Exprimés	04
Pour	04
Contre	00

Séance du

15 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre, à 14 heures, les membres du comité syndical du syndicat de communes « Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble », dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Silvain-Bellegarde sous la présidence d'Alain BUJADOUX.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Jean-Pierre BONNAUD, Mme Michèle ALOUCHY,
Suppléants : Christian PELTIER

Date de convocation : 08 septembre 2025

Secrétaire de séance : Mme Michèle ALOUCHY

MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'UN EMPLOI

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment les articles L.313-1 et L.542-3,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu la délibération n°15/2023 du 19 octobre 2023 créant l'emploi d'agent d'entretien au grade d'adjoint technique pour six heures hebdomadaires.

Compte tenu des normes sanitaires exigées pour le ménage du centre de santé, il convient de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi correspondant.

Cette modification n'est pas assimilée à une suppression d'emploi car elle ne modifie pas au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi.

Le Président propose à l'assemblée de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi d'agent d'entretien à compter du 1^{er} octobre 2025 de la façon suivante :

- Ancienne durée hebdomadaire : six heures (6 h)
- Nouvelle durée hebdomadaire : six heures et demie (6.5 h)

Le comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'ADOPTER la proposition du Président,

**SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble**
La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
05 55 67 62 47

- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des emplois,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Le Président,
Alain BUJADOUX

La secrétaire,